Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-212901821-20260924-DCM_2026_59-DE

Département du FINISTERE

Commune de PLOUÉGAT-GUERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de Plouégat-Guerrand sous la présidence de Monsieur Hervé Loussaut, Maire, suivant convocation faite le dix-huit septembre deux mille vingt-six.

Membres présents : Monsieur Hervé LOUSSAUT, Monsieur Clément PEPE, Madame Elodie CORBEL, Madame Yolande CHATEIGNER, Monsieur Erwan LUCAS, Monsieur Thorsten BARTH, Madame Magaly STEPHAN, Madame Marine JOLY, Monsieur Alexandre JOLY, Madame Typhaine JONCOUR, Monsieur Philippe TRELLU, Madame Katell SCORNET,

Absents excusés : Monsieur Ludovic BOUGET qui a donné procuration à Monsieur Clément PEPE, Madame Cléa PLUSQUELLEC qui a donné procuration à Madame Marine JOLY, Madame Felicia KENNEDY THYEBAUT,

Secrétaire de séance : Monsieur Clément PEPE,

Délibération n°2026/59

HEOL : CONVENTION D'ADHÉSION POUR LE SERVICE DE CONSEIL EN ECONOMIE PARTAGÉ 2026-2028

Rapporteur : Hervé Loussaut

La commune de Plouégat-Guerrand fait appel depuis 2020 au dispositif « conseil en économie partagé » (CEP) proposé par Héol, l'agence locale de l'énergie et du climat. La dernière convention triennale arrive à échéance le 17 octobre 2026.
Il est proposé de reconduire ce conventionnement pour les années 2026 à 2028, les missions couvertes par la convention sont les suivantes :
Les bénéfices :

- Mutualisation d'une compétence dans le cadre d'une démarche territoriale ;
- Conseils objectifs et indépendants : priorité donnée à la maîtrise de l'énergie sans privilégier une solution énergétique en particulier ;
- Coût potentiellement compensé par les économies ;
- Expertise d'un réseau de techniciens énergie, formé, outillé et animé par l'ADEME ;
- Accompagnement et assistance technique sur le long terme.

Les missions générales :

- Etablissement d'un bilan énergétique global du patrimoine communal, sur la base d'un suivi comptable des factures (idéalement sur les trois dernières années), et de visites et relevés dans les équipements ;
- Présentation aux élus de la vision globale de leur patrimoine et des charges pour les énergies ;
- Proposition des préconisations concrètes et hiérarchisées, sous forme d'un plan d'actions, voire d'un « programme pluriannuel d'investissement énergie ».
- Suivi des consommations via les factures reçues régulièrement ;
- Assistance à la mise en œuvre du plan d'actions : participation à 'quelques' commissions « bâtiments et travaux » pour évoquer l'état des lieux, les préconisations et les projets, l'avancement de la démarche et des interventions, les actions et les économies dégagées.
- Accompagnement ponctuel d'intervention, par conseil, note de faisabilité technico-économique, proposition de cahier des charges, lecture de devis (chaudière, menuiseries, éclairage, isolation, etc.) ;

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-212901821-20260924-DCM_2026_59-DE

Département du FINISTERE

Commune de PLOUÉGAT-GUERRAND

- Analyse affinée de bâtiments désignés par la commune ou identifiés par le conseiller, comme prioritaires, comprenant si nécessaire des relevés techniques (thermographie infrarouge, température & hygrométrie, débit de ventilation, éclairement) ;
- Sensibilisation et information du personnel et des usagers des bâtiments communaux, mise en contact et organisation de visites de sites exemplaires, etc.

Les missions personnalisées :

- Assistance dans la mise en place de la stratégie Energie-Climat et de la politique communale en découlant, pour une transition énergétique opérante et cohérente avec celle du territoire ;
- Accompagnement des projets (rénovation, construction, aménagement…). Celui-ci peut ou doit se faire en amont du projet, où le conseiller pourra participer aux commissions de travaux, aux réunions stratégiques avec l'équipe de maîtrise d'œuvre.
- Assistance à l'élaboration des dossiers de demande de financement
- Assistance dans le montage des dossiers de Certificat d'Economie d'Energie (CEE) ;
- Assistance pour l'amélioration de la qualité de l'air intérieur des bâtiments, vis-à-vis notamment des obligations réglementaires ;
- Codéfinition d'un plan de développement des énergies renouvelables (solaire thermique et photovoltaïque, bois énergie en plaquettes et/ou en granulés), par la rédaction de notes d'opportunité technique, économique et environnementale ; possiblement en lien avec des structures partenaires et spécialisées

Les cotisations annuelles pour la commune seront de :

2026 : 949,63 €
2027 : 960,30 €
2028 : 981,64 €

Il est précisé que ces cotisations tiennent compte de la participation de Morlaix Communauté à hauteur de 0,60 € par habitant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Approuve** l'adhésion de la commune au dispositif de « conseil en énergie partagé » (CEP) proposé par Heol pour les années 2026 à 2028,
- **Désigne** un élu « référent énergie » qui sera l'interlocuteur privilégié d'Héol
- **Autorise** le maire ou son représentant à signer la convention à intervenir et ses éventuels avenants
- **Autorise** le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la poursuite de ce dossier

POUR : 14 voix – CONTRE : 0 voix – ABSTENTIONS : 0 voix

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
Clément Pepe,

Le maire,
Hervé Loussaut,